



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 18 SEPTEMBRE 2017**

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Réflexion
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2017
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017
 - 2.2 Participation des membres du conseil à des activités diverses
 - 2.3 Adjudication – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2017 – FID-2017-05
 - 2.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Regroupement des offices municipaux des municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de Sainte-Adèle
 - 2.5 Pluies torrentielles du 22 août 2017 – Inscription de la Ville au programme d'aide
 - 2.6 Autorisation de signature – Contrat pour l'entretien des habits de combat des pompiers du Service de sécurité incendie
- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 3.1 Renouvellement – Contrat de services professionnels en informatique (TRES-2016-01)
 - 3.2 Emprunts temporaires – Règlements 1235 et 1235-1
 - 3.3 Émission d'obligations – Concordance et courte échéance
 - 3.4 Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 3.5 Acceptation du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle
 - 3.6 Récupération de la taxe de vente provinciale (TVQ) – Construction Place des citoyens
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Embauche de commis – Bibliothèque Claude-Henri-Grignon
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées (SP-2017-071)
- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux
 - 6.2 Adjudication – Nettoyage et inspection télévisée de conduites sanitaires – Rue Morin – SP-2017-053A
 - 6.3 Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Divers dossiers de réfection des infrastructures municipales
 - 6.4 Entente – Travaux de prolongement de la rue des Arlequins – Programme d'entretien et d'inspection, bassins de décantation
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Décision ultérieure
 - 1001, chemin des Cèdres
 - 4408, rue Dazé
 - Lot 2 230 335 (chemin du Lac-Renaud)

7.2 Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4209, boulevard de Sainte-Adèle

7.3 Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4310, rue de la Capricieuse

8. LOISIRS

8.1 Participation à une étude de marché effectuée par Plein-Air Ste-Adèle

9. AVIS DE MOTION

9.1 Futur règlement 1246 abrogeant le règlement 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

11. RÈGLEMENTS

Aucun point

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 120 946,04\$ pour la période du 12 au 18 août 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 340 748,37\$ pour la période du 19 au 25 août 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 562 237,60\$ pour la période du 26 août au 1^{er} septembre 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 934 190,81\$ pour la période du 2 au 8 septembre 2017.
- Engagements au montant de 360 056,34\$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

12.2 Dépôt du rapport du maire relativement aux interventions urgentes – Pluies exceptionnelles du 22 août 2017

12.3 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

12.4 Procès-verbal de correction – Règlement 1200-2012-PU-6 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier les usages compatibles dans l'aire d'affectation *Villégiature rurale*

13. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

14. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu de l'article 29 du *Règlement 1181* concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle :

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) s'identifier au préalable, en mentionnant son prénom, son nom et l'adresse de sa résidence;
- b) s'adresser au président de la séance;
- c) ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions.
- d) s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

16.1 Levée de la séance

Le greffier, Directeur des Services juridiques

Simon Filiatreault